



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R-2018-131**

**AVIS** est donné que le règlement R-2018-131 intitulé « **Règlement pour augmenter le fonds de roulement** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 21 août 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2018-131 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 29 août 2018.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**